

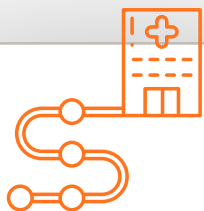
Pourquoi ce changement ?

En tant qu'intérimaire, vous changez régulièrement de mission ou d'entreprise.

Résultat : vous pouvez être convoqué à plusieurs reprises par la médecine du travail.

Aujourd'hui, grâce à de nouvelles fonctionnalités dans leur logiciel métier, votre Service de Prévention et de Santé au Travail PREVY évolue pour partager les informations essentielles sur votre parcours médical.

Ce que cela change pour vous



Un meilleur suivi de votre parcours de santé au travail



Moins de rendez-vous inutiles

si votre dernière visite est encore valable, vous ne serez pas reconvoqué inutilement



Votre santé avant tout

si une nouvelle visite est nécessaire, vous serez bien entendu convoqué de nouveau

Et vos données ?

Vos informations de santé sont **partagées uniquement** entre Services de Prévention et de Santé au Travail, dans le respect du **secret médical** et dans un cadre strictement sécurisé et conforme à la réglementation.

Un suivi de santé au travail plus simple, plus efficace et toujours sécurisé.

